



Département des Pyrénées-Atlantiques

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 13 août 2024		

Séance du 26 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : S. BAUDY à S. BONNASSIOLLE, F. COUDURE à M. TIRCAZES, F. SUBIAS à F. GOMMY.

Absents : H. BERNADET.



C. HIALÉ-GUILHAMOIU a été élue secrétaire de séance.

N°2024/45

Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent à l'école

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent à l'école à temps non complet pour assurer les missions de service de la cantine, d'entretien des locaux communaux et de la surveillance d'enfants à l'école.

L'emploi serait créé pour la période du 02/09/2024 au 20/12/2024.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 26 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création à compter du 2 septembre 2024 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent polyvalent à l'école représentant 26h de travail par semaine en moyenne et que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire



Stéphane BONNASSIOLLE.